COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 26.03.2023

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du postulat
M. Mathias Ekah : La citoyenneté à travers l'engagement politique des personnes d'origine étrangère à Montreux

Présidente : Johanne Vetter (PLR)

Membres : Marie-Solène Adamou Moussa (SOC)
Soraia Dias (ML)
Mathias Ekah (SOC)
Kelvin Kappeler (PLR)
Catherine Morel-Roberti (UDC)
Philippe Morier-Genoud (SOC)
Olivier Müller (PLR) remplacé par Bernard Tschopp
Anne Saito (Les Verts)
Kyong-Won Schärer (DA)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 14 mars 2023 en la Villa Mounsey, en présence de la conseillère municipale, Mme Jacqueline Pellet et de M. Simon Smith, chef de service AFSJ. Nous les remercions pour leur disponibilité et la qualité des renseignements complémentaires fournis lors de la séance de commission.

Après avoir été remise en jeu, la présidence de la commission est confirmée à la soussignée.

Le postulant précise qu'il a pu constater que les personnes d'origine étrangère peinent souvent à trouver de l'aide pour comprendre quels sont leur droit en tant que citoyen et comment prendre part à la politique.

Madame la Conseillère municipale, Mme Pellet indique qu'il s'agit surtout de savoir si le conseil communal souhaite prendre en considération ce postulat et non pas de débattre sur le fond des mesures proposées. La municipalité ne s'oppose pas à ce postulat mais Mme Pellet explique que depuis 10 ans existe la Commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration (CoCoSi) qui comprend plusieurs conseillers communaux ainsi que des représentants de toutes les communautés d'origine étrangère présentes à Montreux. Cette commission doit être le lien et le vecteur de la prise de contact avec la population concernée. Mme Pellet fait remarquer également que peu de scrutins sont concernés par le présent postulat. Il n'y a que les élections communales de 2026 et éventuellement le vote sur le projet des "Grands Prés", en fonction de la décision du conseil communal, pour lesquelles les citoyens d'origine étrangère ont le droit de vote. Enfin, la Municipalité estime que le renforcement de la citoyenneté tel qu'il est proposé dans ce postulat devrait concerner l'entièreté de la population et pas uniquement les personnes d'origine étrangère au vu du taux de participation aux votations.

Le postulant précise que le point 6 des propositions de ce postulat concerne toute la population.

Un commissaire cite une phrase du site du canton de Vaud concernant les personnes étrangères ayant le droit de vote : "Si des efforts d'informations sont faits (en parlant des communes) en vue des prochaines élections , il serait intéressant d'observer s'ils sont suivis d'effets." Cela sous entend selon lui, que le canton souhaiterait avoir de bonnes idées pour améliorer le taux de participation aux votations mais que personne ne sait actuellement comment mieux procéder.

Un commissaire souligne que beaucoup de choses sont déjà faites par rapport aux personnes d'origine étrangère. Beaucoup d'informations existent tant pour les suisses que pour ces personnes. Il en va de la responsabilité de chacun de chercher ces informations si on le souhaite. Institutionnaliser cette recherche d'informations pour la faciliter ne serait que renforcer des moyens qui existent déjà mais qui ne sont pas utilisés puisque si l'information n'est pas souhaitée, elle ne sera pas recherchée.

Une commissaire déclare qu'un autre commissaire et elle sont membres de la CoCoSi. Elle souligne l'importance de la relation directe, en face à face pour parler avec la population. Elle a pu constater en allant à la rencontre de la population, que beaucoup de personnes aussi bien suisses que d'origine étrangère, ne savent pas comment voter. Il y a selon elle, une éducation à faire mais elle lui semble nettement plus efficace lorsque cela est fait lors d'un échange en face à face. Les manifestations, telles que l'accueil des nouveaux citoyens, sont propices à ce type d'échange et renforce l'intérêt de la population à participer à la citoyenneté. La commissaire voit cette sensibilisation plutôt dans ce type d'évènements sociaux et moins de manière virtuelle. Elle pense enfin que des mesures sont à prendre en ce sens au sein de chaque parti.

Le postulant fait remarquer que l'entièreté de la Suisse est concernée par cette sensibilisation. Les personnes d'origine étrangère ont cependant davantage de soucis personnels qui priment par rapport à la politique. Il souligne qu'en Suisse, la population a la chance d'avoir une politique participative à l'instar d'autres pays dans lesquels beaucoup de manifestations ont lieu pour la démocratie. Il faut donc instruire ces personnes d'origine étrangère en ne niant pas leur présence et les inciter à participer à la politique en tant que citoyen.

Un commissaire demande combien de personnes d'origine étrangères ayant un droit de vote résident dans la commune. Mme Pellet répond qu'il y en a quelques centaines. Le commissaire rappelle alors que parfois ces personnes ont une période de plusieurs années entre deux votations auxquelles ils peuvent participer. Il s'agirait donc de trouver un moyen pour le leur rappeler quelques jours avant la votation. Il donne l'exemple d'un courrier qui pourrait leur être adressé afin de les inciter à voter deux semaines avant la votation.

Mme Pellet explique qu'il y a 15 ans, une manifestation dans laquelle tous les partis étaient représentés avait été organisée dans la commune. Chaque parti avait un stand lui permettant de se présenter et toute la population y avait été conviée. Bien que cet évènement ait eu peu de succès, rien n'a été fait depuis. La Municipalité est prête à mettre une salle à disposition et envoyer des invitations pour ce genre d'évènement mais l'engagement de tous les partis est essentiel dans ce rôle d'informateur aux citoyens.

Une commissaire dit qu'on a la chance en Suisse d'avoir un système démocratique. Il en va de la responsabilité de chacun d'entretenir ce système. Cela passe entre autres par l'éducation et par l'information. Bien qu'une certaine éducation soit faite dans les écoles en ce sens, cela ne suffit probablement pas. Le fait de réfléchir sur comment intégrer davantage les personnes d'origine étrangère mais également les suisses dans ce système est de notre ressort. Elle se demande si l'on intègre réellement ces personnes en leur donnant un droit de vote mais en ne les instruisant pas à ce niveau. Elle pense également que les partis politiques ont un rôle fort à jouer dans cette intégration.

Une commissaire propose de faire davantage de prévention et d'éducation à l'école afin que les enfants puissent amener ces informations et discussions à la maison. Mme Pellet répond que le contenu de

l'enseignement est de compétence cantonale et qu'il n'est pas possible d'agir là-dessus. La commissaire demande s'il est possible d'organiser des formations, par exemple au centre des loisirs, pour les jeunes, ce qui toucherait tout le monde puisqu'il y aurait autant des jeunes suisses que d'origine étrangère. M. Smith répond que de faire de la formation n'est pas possible mais mettre en place des moyens d'informer au centre des loisirs est envisageable.

Le postulant précise que cela ne concerne pas que les personnes ayant un permis de séjour mais aussi celles qui sont naturalisées. Mme Pellet répond que ces personnes ont fait une démarche de naturalisation et ont donc eu une formation et un examen sur le système suisse. Il serait difficile et délicat de les informer davantage.

Le postulant explique que beaucoup de personnes, y compris des Suisses, sont concernées par la problématique nous réunissant ce jour. Toutefois, les personnes d'origine étrangère ont des difficultés sociales qui parfois entraves leur participation à la citoyenneté. De petites mesures pourraient être prises pour améliorer leur taux de participation.

Une commissaire souhaiterait également qu'on informe les personnes d'origine étrangère sur le fait qu'ils peuvent aussi être élus et non pas seulement voter, ce qui les motiverait peut-être davantage.

Une commissaire déclare avoir fait partie de la commission de naturalisation dans la commune. Elle a rencontré des personnes issues parfois d'un pays sous régime totalitaire, qui savent parfaitement ce qu'est la démocratie et qui se battent pour. Ces personnes nous aident à préserver la démocratie. Elle souligne aussi que les citoyens d'origine étrangère participant à la politique, peuvent être vecteur de l'information et convaincre leur semblables par leur expérience. La commissaire explique ensuite qu'avec la CoCoSi, plusieurs rencontres et conférences sont organisées avec le bureau de l'intégration vaudois afin de faire remonter les problématiques rencontrées au niveau communal.

Une commissaire précise encore qu'il ne faut pas oublier les Suisses si des mesures sont prises car beaucoup de personnes de manière générale ne s'intéressent pas à la politique.

Mme Pellet confirme que tout le monde est conscient du problème et est à la recherche de bonnes idées. Quelques propositions sont faites par le Canton et la commune va probablement davantage s'en inspirer plutôt que de mettre en place de nouvelles mesures.

Un commissaire déclare, qu'étant jeune étudiant, ce qu'il remarque est que les jeunes s'intéressent très peu à la politique de manière générale, suisses et étrangers compris. Selon lui, il faudrait toucher toute la population si des mesures sont prises.

Une commissaire explique que ses enfants sont mariés avec des personnes d'origine étrangère et qu'elle trouve difficile des les impliquer puisqu'ils ne s'intéressent pas du tout à la politique.

Une commissaire propose d'accentuer le fait d'informer les enfants, les jeunes, afin de viser une implication future.

Le postulant précise que les mesures proposées sont des mesures continuelles faciles à mettre en place et qui toucheraient toute la population au final. Il donne l'exemple d'une brochure d'information que la commune pourrait élaborer ou demande si la Municipalité pourrait avoir d'autres idées.

Mme Pellet répond au postulant que la Municipalité n'a pas pour rôle d'élaborer des solutions mais attend du conseil communal les idées afin d'évaluer leur faisabilité et de les mettre en oeuvre en tant que pouvoir éxecutif.

Une commissaire dit qu'il est utopique de penser qu'on pourra intéresser tout le monde à la politique.

Selon elle, ce postulat peut être un moyen d'intégrer davantage les personnes d'origine étrangère à la vie politique et qu'il y ait plus d'égalité au sein de la population à ce niveau.

Une commissaire demande à l'assistance de se poser la question sur ce qui a motivé chacun à s'intéresser à la politique.

Un commissaire dit qu'il faut faire la différence entre s'impliquer en politique et voter qui ne demandent pas le même intérêt.

Un commissaire demande si la commune pourrait faire un effort en envoyant un courrier de rappel aux personnes concernées. Une commissaire demande également plus d'informations par le biais des réseaux sociaux avant une votation.

Une commissaire précise qu'il est de la responsabilité des partis de donner cette information par le biais des réseaux, ce qui se fait déjà.

Le postulant précise que si ces informations ne sont données que par les partis et non pas par la commune, cela devient une campagne car chaque parti le fera selon ses valeurs et convictions.

Un commissaire déclare que l'idée des boîtes électorales mobiles est une bonne idée pour toute la population. Mme Pellet répond que ce n'est pas si simple à mettre en place pour des raisons de sécurité.

La présidente recentre le débat sur la prise en considération ou non du postulat et non pas des mesures proposées.

Un commissaire exprime le fait que pour lui, si des mesures sont prises, elles doivent concerner tout le monde pas uniquement les personnes d'origine étrangère. Le postulant lui répond qu'au final les mesures proposées vont automatiquement bénéficier à tous.

Une commissaire indique que prendre en considération ce postulat permet déjà de faire un pas de plus dans l'intégration des personnes d'origine étrangère. Un commissaire propose également de cibler déjà ces mesures sur les personnes d'origine étrangère comme le suggère le postulat. Une autre commissaire renchérit en indiquant que les raisons pour lesquelles les personnes suisses ou d'origine étrangère ne votent pas ne sont probablement pas les mêmes.

Conclusion

Au terme de ce débat intéressant et la parole n'étant plus demandée, la commission est alors passée au vote.

En conclusion, c'est par 6 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre note que la commission a accepté la prise en considération du présent postulat.

6 oui, 3 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Johanne Vetter (PLR)